

Critères d'évaluation de l'apprentissage interdisciplinaire

Critère A : évaluation

Maximum : 8

Afin de traiter des questions et des idées concrètes et contextuelles, les élèves devront être capables :

- d'analyser des connaissances disciplinaires ;
- d'évaluer des perspectives interdisciplinaires dans une source, un travail ou un texte.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • tente d'analyser des connaissances disciplinaires en les identifiant ; • tente d'évaluer des perspectives interdisciplinaires en en indiquant les points forts ou les limites.
3 – 4	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • analyse partiellement des connaissances disciplinaires en les résumant ; • évalue partiellement des perspectives interdisciplinaires en en résumant les points forts ou les limites.
5 – 6	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • analyse des connaissances disciplinaires en les décrivant ; • évalue des perspectives interdisciplinaires en en décrivant les points forts et les limites.
7 – 8	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • analyse des connaissances disciplinaires de façon détaillée en les expliquant ; • évalue des perspectives interdisciplinaires de façon détaillée en en expliquant les points forts et les limites.

Remarque : le critère *évaluation* correspond à l'intégration par les élèves des connaissances disciplinaires : analyser des sources ou sélectionner des connaissances pertinentes issues de leur base disciplinaire, puis évaluer leur contribution à la recherche interdisciplinaire.

Les mots-consignes du critère A sont « analyser » et « évaluer ». Les autres mots-consignes (« identifier/indiquer », « résumer », « décrire », « expliquer ») se rapportent à la profondeur et à la spécificité de l'analyse de l'évaluation par les élèves. Les enseignants doivent préciser à quoi cela correspond pour différents niveaux, à l'aide des clarifications spécifiques à la tâche.

Les niveaux attribués pour ce critère doivent représenter l'évaluation collective des enseignants de toutes les matières impliquées dans la recherche interdisciplinaire. Si l'élève n'analyse pas les connaissances issues des différentes disciplines avec le même degré de réussite, les enseignants doivent faire appel à leur jugement professionnel pour déterminer le niveau qui correspond le mieux aux connaissances disciplinaires de l'élève issues de **l'ensemble** des disciplines concernées.

Critère B : synthèse

Maximum : 8

Afin de traiter des questions et des idées concrètes et contextuelles, les élèves devront être capables :

- de créer un produit qui communique une compréhension interdisciplinaire réfléchie ;
- de justifier la manière dont leur produit communique une compréhension interdisciplinaire.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • crée un produit qui sélectionne des connaissances disciplinaires pour essayer de communiquer un certain degré de compréhension interdisciplinaire ; • indique la manière dont son produit communique des connaissances interdisciplinaires.
3 – 4	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • crée un produit qui applique des connaissances disciplinaires pour communiquer partiellement une compréhension interdisciplinaire ; • résume la manière dont son produit communique des connaissances interdisciplinaires.
5 – 6	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • crée un produit qui développe des connaissances disciplinaires pour communiquer une compréhension interdisciplinaire ; • décrit la manière dont son produit communique des connaissances interdisciplinaires.
7 – 8	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • crée un produit qui synthétise des connaissances disciplinaires pour communiquer efficacement une compréhension interdisciplinaire réfléchie ; • justifie la manière dont son produit communique des connaissances interdisciplinaires.

Remarque : l'aspect i de ce critère doit être adapté afin d'être spécifique à la tâche, au but de l'intégration et au produit.

Critère C : réflexion

Maximum : 8

Afin de traiter des questions et des idées concrètes et contextuelles, les élèves devront être capables :

- de discuter le développement de leur propre apprentissage interdisciplinaire ;
- de discuter la manière dont la nouvelle compréhension interdisciplinaire permet d'entreprendre une action.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
0	L'élève n'atteint aucun des niveaux décrits ci-dessous.
1 – 2	L'élève : <ul style="list-style-type: none"> • indique le développement de son propre apprentissage interdisciplinaire ; • indique la manière dont la nouvelle compréhension interdisciplinaire permet d'entreprendre une action future.

Niveaux	Descripteurs de niveaux
3 – 4	L'élève : <ul style="list-style-type: none">• résume le développement de son propre apprentissage interdisciplinaire ;• résume la manière dont la nouvelle compréhension interdisciplinaire permet d'entreprendre une action.
5 – 6	L'élève : <ul style="list-style-type: none">• décrit le développement de son propre apprentissage interdisciplinaire ;• décrit la manière dont la nouvelle compréhension interdisciplinaire permet d'entreprendre une action.
7 – 8	L'élève : <ul style="list-style-type: none">• discute le développement de son propre apprentissage interdisciplinaire ;• discute la manière dont la nouvelle compréhension interdisciplinaire permet d'entreprendre une action.

Dans le cadre de ce critère, l'« action » peut faire référence à une action entreprise au cours du processus d'apprentissage interdisciplinaire ou à une action future que les élèves n'ont pas encore entreprise, mais dont ils peuvent prévoir la réalisation pour élargir leur compréhension interdisciplinaire. Les enseignants peuvent également encourager les élèves à entreprendre des actions en fonction du contexte de l'établissement et des ressources disponibles.